



**Cercle Europe,  
Justice et Droits**

## Conférence avec Zaneta Vegnere

Cheffe de cabinet adjointe du vice-président de la Commission européenne en charge de l'économie

10 juillet 2020

*Le 10 juillet, le Cercle Europe, Justice et Droits a eu le plaisir d'accueillir Zaneta Vegnere, cheffe de cabinet adjointe du vice-président de la Commission européenne en charge de l'économie, Valdis Dombrovkis pour un échange sur les enjeux de souveraineté européenne et de relance économique suite au COVID.*

### **Le plan de relance de la Commission européenne : booster l'économie !**

La Commission a présenté le 27 mai 2020 son plan de relance pour l'économie européenne. Ce plan poursuit un double objectif, réaliser une transition climatique et numérique. L'idée est de revenir aux fondamentaux de l'économie, mais en améliorant qualitativement le noyau, en créant une économie plus verte, plus en adéquation avec le monde de demain. Avec une enveloppe de 750 milliards d'euros, le Plan de relance se compose de 500 milliards de subventions ainsi que 250 milliards de prêts additionnels aux conditions très avantageuses pour les Etats Membres.

Le [budget européen](#) proposé pour la période 2021-2027 est à la mesure de la crise.

### **React-EU : une réponse financière post-crise supplémentaire**

REACT-EU (*Recovery Assistance for cohesion and the territories of Europe*) est une initiative qui vient compléter les mesures post-crise déjà réalisées. Elle s'inscrit dans la démarche d'une relance économique verte, digitale et résiliente.

Cet instrument reste très flexible et permet aux Etats Membres de décider quel secteur, quelle région pourrait bénéficier de l'aide. Les fonds représentant 55 milliards d'euros seront octroyés en 2021-2022 par Next Generation EU, et dès 2020 grâce à la révision ciblée du cadre financier actuel.

### **Le nouvel instrument de soutien à la solvabilité des entreprises**

Pour financer le redémarrage de certaines entreprises, le Plan de relance contient des mesures favorisant la solvabilité des entreprises.

Ce dispositif, de 26 milliards d'euros, est accessible à tous les Etats Membres et à tous les secteurs couverts par le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS). Il fonctionnera par l'octroi d'une garantie de l'Union à la Banque centrale européenne d'investissement (BEI), dans le cadre du fonds FEIS. L'accord devrait être mis en place en juillet, pour répondre rapidement aux besoins financiers des entreprises.

### **L'importance d'une autonomie stratégique européenne**

La crise a démontré la nécessité d'être plus autonome dans certains secteurs : la santé, les matières premières. L'Union européenne doit être davantage autonome, notamment dans les technologies numériques, domaine pour lequel l'UE doit être pleinement indépendante.

C'est pourquoi la Commission souhaite accélérer l'avancement technologique de secteurs-clés avec de nouvelles initiatives communes comme l'Alliance européenne Industrielle pour l'hydrogène, réunissant scientifiques et experts, à l'image de l'alliance européenne de la batterie.

### **Comment savoir si on peut bénéficier des subventions prévues par le plan de relance ?**

Le plan de relance prévoit un volet « subventions » de 500 milliards, dont un élément est baptisé « recovery and resilience facility ». Fixé pour une durée de quatre ans, il est l'instrument qui bénéficie de l'enveloppe la plus généreuse et doit répondre à trois objectifs.

Le premier est la résilience, autant économique que sociétale. Les deuxième et troisièmes objectifs sont respectivement la transition « vers une économie digitale » et vers une transition « climatique ».

Dès lors que l'entreprise s'inscrit dans un de ces trois objectifs, elle est éligible à cette aide financière. Les secteurs de la santé pourraient tout à fait prétendre, au nom de la résilience, à des fonds européens pour financer des lits, du personnel médical, des appareils plus perfectionnés pour assurer une meilleure prise en charge hospitalière.

La résilience justifierait également de repenser le monde de la justice par la mise en place d'une « e-justice » améliorée pour être plus en phase avec un monde digitalisé. Les municipalités peuvent prétendre à des aides prévues par le volet « transition climatique » pour financer le transport public en hydrogène, par exemple.

### **Le rôle essentiel des Etats dans les financements accordés par le Plan de relance**

Chaque année, le Semestre européen présente en juin/ juillet des recommandations spécifiques pour chacun des Etats Membres afin de favoriser la croissance. La Commission procède en amont à une analyse poussée des plans adoptés par chaque Etat en matière de réformes budgétaires, macroéconomiques et structurelles.

La crise de 2020 amène les Etats à identifier leurs priorités en terme budgétaire. L'Union Européenne laissera la main libre aux Etats Membres pour définir et recenser les secteurs qui ont particulièrement besoin de financement suite à la crise du Covid-19. Mais les mesures structurelles qui conditionnent la reprise économique sur la durée feront l'objet d'une vigilance de la Commission. La crise ne peut avoir pour conséquence de bloquer toutes les réformes.

Les recommandations spécifiques pour la France pour [2019](#) et [2020](#) reprennent les pistes de réformes jugées nécessaires.

### **Préserver le marché unique des « prédateurs »**

Préserver le marché intérieur européen des pays tiers qui peuvent profiter de la situation actuelle pour acheter des entreprises affaiblies par la crise est une priorité. Un effort particulier sera déployé au niveau des négociations internationales pour assurer la réciprocité des marchés publics, alors que plusieurs pays ont accès à nos marchés publics quand ce n'est pas le cas réciproquement.

La [stratégie industrielle](#) présentée le 10 mars reste vraie dans ses ambitions et ses recommandations.

Si l'Europe doit être moins naïve et assurer une juste concurrence pour ces entreprises, l'Europe restera toujours ouverte aux échanges commerciaux. L'ouverture commerciale est la stratégie de long-terme adoptée par l'Union européenne. L'Europe doit en effet trouver sa place entre un modèle moins naïf sur les volontés prédatrices, même de nos alliés, et une volonté de maintenir le commerce international et les règles internationales en application.

### **Pacte vert et stratégie industrielle**

Le Pacte vert, qui prône la transition vers la neutralité climatique, ne connaît pas de changements significatifs. Ce pacte a pour objectif de faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre d'ici à 2050. A travers ce grand Pacte, plusieurs politiques seront proposées, et notamment la finance durable, la rénovation des bâtiments, une approche sur l'énergie et le transport.

Sur un niveau microéconomique, le 10 mars 2020 a été adoptée la nouvelle stratégie industrielle. Cette stratégie définit les technologies clés, énumérées de façon non exhaustive, nécessaires pour une Europe compétitive.

L'Union européenne doit maintenant procéder à une analyse complète des quatorze écosystèmes de l'industrie, pour identifier les chaînes de valeurs, les défis, les barrières réglementaires. InvestEu est un instrument financier dédié à ces technologies-clés, et plus spécifiquement le pan « [strategic investment window](#) ».

Un nouveau forum industriel sera mis en place en octobre pour débattre des nouveaux projets d'investissements à adopter.